

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMMUNES DE
ANNELLES ET DE MENIL-ANNELLES**

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT**

ENQUETE PUBLIQUE

**CONCERNANT LE PROJET DEPOSE PAR LA SOCIETE « SAS PARC
EOLIEN DU MONT D'ANNELLES » POUR L'EXPLOITATION DU PARC
« LE NITIS I » PORTANT SUR L'IMPLANTATION DE CINQ EOLIENNES
ET DE TROIS POSTES DE LIVRAISON**

CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE

DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Commissaire enquêteur :

Christian NOEL
2, Rue du Pont
08000 WARCQ

1 – Le déroulement de l'enquête :

Le commissaire enquêteur atteste :

- Que le dossier soumis à la présente enquête publique présenté par la SAS Parc Eolien du Mont d'Annelles (filiale de la société Windvision) a été déclaré complet sur la forme conformément à l'ensemble des documents exigés aux articles R 512-2 à R 512-9 du code de l'environnement et qualifié de régulier sur le fond par l'inspection des installations classées (Rapport SoL/JoR -14/064 du 4 février 2014).
- Que l'enquête s'est déroulée conformément aux règles en matière de publicité, avec la précision que la seconde publication dans le journal l'Union l'Ardennais a été jugée prématurée,
- Que l'affichage de l'avis de mise en enquête publique a été réalisé et contrôlé lors des permanences,
- Qu'il appartient aux maires des communes concernées d'attester que cet affichage a été réalisé selon les formes et délais prescrit,
- Que le déroulement de l'enquête a été conforme aux dispositions de l'arrêté de Monsieur le préfet des Ardennes n° 2014-293 du 23 mai 2014,
- Que le public a pu prendre connaissance du dossier d'enquête dans de bonnes conditions,
- Que le public a eu suffisamment de temps pour formuler ses remarques, critiques, suggestions ou contre propositions,
- Que toutes les personnes le souhaitant ont été reçues par le commissaire enquêteur pendant la durée des permanences.

2 – Les interventions

Le commissaire enquêteur atteste :

- Que la demande d'information sur divers aspects du projet et des précisions sur certaines mesures compensatoires et d'accompagnement pour réduire les impacts a reçu réponse. Renseignée, la personne n'a pas souhaité porter de remarques au registre d'enquête.
- Que l'observation formulée a été portée à la connaissance du porteur de projet,
- Que le porteur de projet a répondu à cette observation.

3 – Le projet soumis à l'enquête publique :

Le commissaire enquêteur atteste :

- Que le projet s'inscrit dans l'exécution des engagements de la France de diminuer ses émissions de CO² concrétisés dans la Loi « Grenelle » fixant les objectifs de 23% pour les

énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie à l'horizon 2020 et à 19 000 MW pour l'éolien terrestre,

- Que le projet d'une puissance installée de 10 à 11,75 MW a une évaluation annuelle d'environ 34 800 000 Kwh, ce qui représente la consommation annuelle d'électricité de 7200 à 7400 foyers et évite le rejet d'environ 10 000 tonnes de CO² par an,
- Que le projet est en cohérence avec les zones de développement éolien (ZDE) concernées,
- Que les mesures compensatoires et d'accompagnement, prises pour réduire voire supprimer les incidences négatives du projet sur l'environnement, sont considérées adaptées aux enjeux,
- Que l'installation de ce parc est vecteur de maintien, voire de création d'emplois, tant dans la phase travaux que durant la phase exploitation,
- Que le parc est gage de retombées financières non négligeables pour des petites communes rurales, permettant ainsi la réalisation d'infrastructures ou l'amélioration de celles-ci et la réalisation d'aménagements pertinents pour le mieux être de la population.

4 – Avis du commissaire enquêteur :

En conclusion,

Compte tenu de ce qui précède, après étude du dossier soumis à l'enquête publique, après avoir reçu toutes les informations souhaitées, après examen de l'observation du public et de la réponse apportée par le maître d'ouvrage,

Estimant m'être fondé une opinion libre et complète,

J'émet un AVIS FAVORABLE,
au projet d'implantation de 5 éoliennes et 3 postes de livraison d'électricité
sur le territoire des communes de Annelles et Ménil Annelles,
nommé « Le Nitisi » présenté par la SAS Parc Eolien du Mont d'Annelles.

Fait et clos à Warcq,
le 6 août 2014
Le commissaire enquêteur
Christian Noël

